



# Diméthylsulfoxyde p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Diméthylsulfoxyde p.a.
N° CE	: 200-664-3
N° CAS	: 67-68-5
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119431362-50
Code du produit	: CL00.0422
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C2H6OS
Synonymes	: diméthylsulfoxyde / méthyl sulfoxyde

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv  
Industriezone "De Arend" 2  
Zedelgem - Belgium  
T +32 50 288320  
[info@chem-lab.be](mailto:info@chem-lab.be) - [www.chem-lab.be](http://www.chem-lab.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +32 50 28 83 20
------------------	-------------------

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Type de substance	: Monoconstituant
-------------------	-------------------

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dimethyl sulfoxide a.r.	(N° CAS) 67-68-5 (N° CE) 200-664-3 (N° REACH) 01-2119431362-50	100	Non classé

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

# Diméthylsulfoxyde p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Consulter le centre anti-poison ([www.big.be/antigif.htm](http://www.big.be/antigif.htm)). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Pas d'effets connus.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Irritation légère. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Teint rouge. Eruption/dermatite. L'haleine à une odeur caractéristique. Symptômes similaires à ceux observés après ingestion.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Irritation légère. Rougeur du tissu oculaire.

Symptômes/effets après ingestion

: APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Maux de tête. Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales. Vertiges.

Symptômes chroniques

: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Eruption/dermatite. Etat de faiblesse. Nausées. Vomissements. Mauvaise haleine. L'haleine à une odeur caractéristique.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO2. Mousse classe B (résistant à l'alcool). Eau pulvérisée si la flamme ne peut pas s'étendre.

Agents d'extinction non appropriés

: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flamme. Eau; risque d'extension de la flamme.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Matière présentant un risque d'incendie. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Danger d'explosion

: DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: boucher les parties souterraines. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

Protection en cas d'incendie

: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-sécuristes

Équipement de protection

: Gants. Vêtements de protection.

Procédures d'urgence

: Délimiter la zone de danger. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

Procédés de nettoyage

: En cas de déversement mineur rincer avec de l'eau en excès. Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable, terre, vermiculite ou kieselguhr. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Ne pas remettre produit répandu dans l'emballage d'origine. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Diméthylsulfoxyde p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Température > point d'éclair: utiliser des appareils antiétincelles et antidiéflagrants. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidiéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Tenir l'emballage bien fermé.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : 15 - 25 °C

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. agents de réduction. acides (forts). bases (fortes). halogénés. eau/humidité.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Ventilation au ras du sol. Peut être conservé sous azote. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPECIALES : refermable. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU A EVITER: métal. plastiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Diméthylsulfoxyde p.a. (67-68-5)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	200 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	484 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	265 mg/m <sup>3</sup>

##### DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	60 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	120 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	100 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	47 mg/m <sup>3</sup>

##### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	17 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1,7 mg/l

##### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	13,4 mg/kg poids sec
----------------------------	----------------------

##### PNEC (Sol)

PNEC sol	3,02 mg/kg poids sec
----------	----------------------

##### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	11 mg/l
--------------------------	---------

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. caoutchouc chloroprène. néoprène. tétrafluoréthylène. latex. caoutchouc nitrile. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: PVC. PVA. viton. caoutchouc nitrile. caoutchouc naturel

##### Protection des mains:

Gants

##### Protection oculaire:

Lunettes de protection

# Diméthylsulfoxyde p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

### Protection des voies respiratoires:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 78,14 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Presque inodore. Odeur d'ail.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 18 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 189 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: 87 °C (1013 hPa)
Température d'auto-inflammation	: 300 °C (1013 hPa)
Température de décomposition	: > 190 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,55 hPa (20 °C, Méthode A.4 de l'UE)
Pression de vapeur à 50 °C	: 7,5 hPa (Méthode A.4 de l'UE)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,7
Densité relative	: 1,1 (20 °C, Méthode A.3 de l'UE)
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1
Masse volumique	: 1101 kg/m³ (20 °C)
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Eau: 100 g/100ml (25 °C, Calculé)
Log Pow	: -1,35 (Valeur expérimentale, 20 °C)
Viscosité, cinématique	: 1,944 mm²/s
Viscosité, dynamique	: 2,14 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 2,6 - 28,5 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 2,6 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 28,5 vol %

### 9.2. Autres informations

Conductivité	: 200000 pS/m
Concentration de saturation	: 8 g/m³
Teneur en COV	: 100 %
Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Peu volatil.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec nombre de composés, p.ex.: avec les oxydants (forts), avec (certains) composés halogénés et avec (certains) acides: risque d'incendie/explosion (accru).

### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Diméthylsulfoxyde p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Diméthylsulfoxyde p.a. (67-68-5)

DL50 orale rat	28300 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	40000 mg/kg de poids corporel (Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,33 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Inhalation)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

#### Diméthylsulfoxyde p.a. (67-68-5)

Viscosité, cinématique	1,944 mm²/s
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Non nocif si ingéré (DL50 orale, rat > 5000 mg/kg). Non nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 5000 mg/kg). Légèrement irritant pour la peau. Peu nocif par inhalation. Légèrement irritant pour les yeux. Attention! La substance est absorbée par la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Photolyse dans l'air. Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Non nocif pour les crustacés. Non nocif pour les poissons. Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). Inhibition de la boue activée. Non nocif pour les algues.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

#### Diméthylsulfoxyde p.a. (67-68-5)

CL50 poisson 1	> 25 g/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Brachydanio rerio, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)
CE50 Daphnie 1	24,6 g/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
EC50 72h algae 1	17 g/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Diméthylsulfoxyde p.a. (67-68-5)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	---

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Diméthylsulfoxyde p.a. (67-68-5)

BCF poissons 1	< 0,4 (Cyprinus carpio, Durée d'essai: 6 semaines)
Log Pow	-1,35 (Valeur expérimentale, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

# Diméthylsulfoxyde p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Diméthylsulfoxyde p.a. (67-68-5)

Tension de surface	0,0435 N/m (20 °C, 10 g/l)
Log Koc	0,64 (log Koc, SRC PCKOCWIN v1.66, Valeur calculée)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas déverser dans les eaux de surface. Recycler par distillation. Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique.
Indications complémentaires	: Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 16 03 06 - déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>				

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Diméthylsulfoxyde p.a. n'est pas sur la liste Candidate REACH

Diméthylsulfoxyde p.a. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

# Diméthylsulfoxyde p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 5050)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

#### Danemark

Classe de danger d'incendie

: Classe III-1

Unité de stockage

: 50 litre

Remarques concernant la classification

: Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit